



HAL
open science

Le pillage de l'épave Fort-Royal 1 et la réponse des autorités

Pierre Poveda, Franca Cibecchini

► **To cite this version:**

Pierre Poveda, Franca Cibecchini. Le pillage de l'épave Fort-Royal 1 et la réponse des autorités. Sabrina Marlier; Michel L'Hour; Alain Charron; David Djaoui. Trésors du fond des mers. Un patrimoine archéologique en danger [: catalogue de l'exposition, musée départemental Arles antique, 22 octobre 2022-20 février 2023], Musée départemental Arles antique, pp.255-257, 2022, 978-2-35404-103-8. halshs-04015928

HAL Id: halshs-04015928

<https://shs.hal.science/halshs-04015928v1>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE PILLAGE DE L'ÉPAVE FORT-ROYAL 1 ET LA RÉPONSE DES AUTORITÉS

Franca Cibecchini, Pierre Poveda

Au large de Cannes, non loin de l'Île Sainte-Marguerite, se trouve l'épave Fort-Royal 1. Cette dénomination, attribuée par les archéologues, fait référence au nom de la principale fortification édifiée sur l'île au XVII^e siècle, célèbre car le mystérieux homme au masque de fer y fut incarcéré de 1687 à 1698.

L'épave a été déclarée officiellement auprès du Drassm en 2017 par Anne Lopez et Jean-Pierre Joncheray suite à leur campagne de prospections sous-marines des Îles de Lérins. L'existence d'un site présentant des amphores gréco-italiques leur avait toutefois été signalée par un prétendu *pionnier de l'archéologie sous-marine* (Joncheray 2017). Suite à cette déclaration, une opération de sondage autorisée par le Drassm leur a été accordée. Dès 2019, ils ont ainsi pu mettre en évidence la présence d'une vingtaine d'amphores gréco-italiques datées du tout début du II^e siècle av. notre ère, dont certaines entières. Celles-ci semblaient dispersées sur un fond de 20 mètres, sous la matre de posidonies mortes. Le site ne ressemblait pas à celui d'une épave chargée d'amphores. Ces dernières étaient en effet éparpillées sans agencement cohérent et aucun élément de bois de la coque n'était apparent. Les inventeurs ont même douté du fait qu'il se soit agi d'une épave. Si cette opération a permis de remonter du mobilier, la médiatisation qui en a découlé a contribué à mettre en évidence, dans l'une des régions où l'activité sous-marine est la plus pratiquée, la présence d'un gisement d'amphores.

En raison de l'épidémie de Covid 19, deux ans se sont écoulés avant qu'une très courte mission d'expertise menée par le Drassm en mars 2021 ne permette finalement de mettre en évidence une partie de la cargaison encore en place, reposant bien sur les vestiges de la coque. Malheureusement, l'équipe perçoit aussi les premiers indices d'un pillage. Une tranchée non autorisée est ainsi nettement apparue à l'ouest des sondages de 2019. Suite au dépôt d'un article 40 (cf. *supra*, note 3, p. 184) auprès



Fig. 1. Vue du site après le passage des pilleurs. Opération F. Cibecchi (Drassm), P. Poveda (CNRS, Aix Marseille Univ, CCJ) 2022.

du parquet de Marseille, un projet scientifique de fouille a alors été élaboré pour étudier cette épave, pressentie comme un site majeur de la période hellénistique. Durant les quelques mois suivants, l'attention des autorités sur le risque de pillage n'empêcha pas une spoliation importante du matériel archéologique.

En avril 2022, la première campagne de fouille programmée sous la direction conjointe des deux auteurs de ce texte a finalement eu lieu. Lors des toutes premières plongées, l'équipe a constaté un véritable massacre. L'épave avait été éventrée sur une grande partie de sa longueur et de longues tranchées avaient été découpées dans la matre de posidonies, avec ici un tas de cols vaguement empilés au milieu d'innombrables fragments, là, aux abords du site, des corps d'amphores décapitées. Un spectacle de désolation d'autant plus navrant que le méfait était manifestement très récent. Les outils des pilleurs étaient encore éparpillés sur le site : piques, scies, pelles, ballon destiné au levage des amphores

dégagées (fig. 1)... Compte tenu de l'importance de la zone désormais ouverte et vidée de son mobilier, et en s'appuyant sur la densité de matériel observée les années précédentes, on estime le nombre d'amphores dérobées aux alentours d'une cinquantaine, mais l'on a bien du mal à juger de la quantité d'autres objets (petites céramiques, éléments métalliques) qui a aussi pu être dérobée. Seul soulagement, il semblerait que les pilleurs n'aient pas endommagé le bois du bateau situé plus bas que la couche d'amphore prélevée.

La découverte d'un tel carnage a entraîné une réaction importante et rapide de la part des différents services de l'État, à hauteur de l'atteinte portée au site archéologique par les pilleurs. Ainsi, le ministère de la Culture, par le biais des agents du Drassm, a aussitôt porté plainte en invoquant l'article 40 émis en 2021, entraînant la mise en place d'une enquête placée sous la direction de la Brigade de Recherches de la Gendarmerie Maritime de Marseille (BRGMAR), avec la collaboration de



Fig. 2. Vue du sondage nord. Le vaigrage du navire (plancher de cale) apparaît sous le rang inférieur d'amphores encore en place. Opération F. Cibecchi (Drassm), P. Poveda (CNRS, Aix Marseille Univ, CCJ) 2022.

la Brigade de la Gendarmerie Maritime de Nice (BGMAR). Dès lors, le site a fait l'objet d'une interdiction de mouillage et de la pratique de la plongée tandis que les équipes en mer de la gendarmerie, des douanes et des affaires maritimes se sont relayées afin d'assurer une surveillance des activités autour de la zone. Parallèlement, l'équipe d'archéologues a orienté son travail vers le prélèvement des amphores les plus vulnérables, car facilement récupérables, tout en tentant de réaliser une véritable fouille scientifique sur une zone très restreinte afin de pouvoir évaluer plus précisément le potentiel de l'épave (fig. 2). À la fin de cette mission, une protection importante du site a été mise en place : 30 tonnes de sable ont été déversées sur l'épave afin de compliquer grandement la tâche d'éventuels pilleurs désireux d'extraire des vestiges archéologiques (fig. 3 et 4). Les deux semaines de fouille programmée, destinées à mieux comprendre ce bateau et sa cargaison, ont finalement été transformées en sauvetage d'urgence d'une zone sinistrée.

L'histoire de l'épave Fort-Royal 1 ne se termine pas là pour autant car au printemps 2022, moins d'un mois après la découverte



Fig. 3. L'Alfred Merlin, navire du Drassm, sur site afin de réaliser la protection du site archéologique au moyen de la mise en place d'une épaisse couche de sable. Opération F. Cibecchi (Drassm), P. Poveda (CNRS, Aix Marseille Univ, CCJ) 2022.

du pillage, les gendarmes de la BRGMAR de Marseille et de la BGMAR de Nice ont effectué une perquisition dans le garage d'un particulier d'Antibes. Ce ne sont pas moins

de quatre-vingt-dix amphores, entières pour la plupart, qui ont été récupérées ainsi que de nombreux objets de différentes natures (petites céramiques, jas d'ancre antiques en

plomb, etc.) (fig. 5). Si la grande majorité du matériel récupéré lors de la saisie provient, à n'en pas douter, du site Fort-Royal 1, d'autres vestiges, de par leur nature et leur datation, résultent manifestement de pillages effectués sur d'autres sites archéologiques sous-marins. Il est à noter que l'ensemble des objets récupérés dans ce garage, qu'ils soient en céramique ou en métal, ne faisaient aucunement l'objet de traitements de conservation permettant leur préservation dans le temps. Plus étrange encore, certains spécimens amphoriques semblaient manifestement être le résultat de bricolages d'éléments variés (cols, panses, fonds), de datations et d'origines différentes. Des « monstres » archéologiques, en quelque sorte, dont l'objectif est manifestement de donner un aspect entier à un matériel incomplet pour en augmenter probablement la valeur marchande (cf. *supra*, p. 158). L'un des pilliers interpellés à cette occasion a déclaré toutefois avoir agi « par passion de l'Histoire »¹.

Bien que cette saisie ait permis de récupérer une grande partie du mobilier pillé sur l'épave, elle ne compense malheureusement pas la destruction d'informations archéologiques résultant du pillage. Malgré tout, si un certain nombre de données est irrémédiablement perdu, une importante partie du site est

encore préservée et protégée sous le sédiment et l'épaisse matre de posidonies. Ainsi, le défi pour les archéologues consiste maintenant à mettre en place une étude à la hauteur de l'importance scientifique de l'épave, tout en restant très vigilant quant à sa protection. Trois campagnes de fouille sur plusieurs semaines et pendant trois ans (2023-2025) sont à l'étude de la part du Drassm, sous la direction des deux auteurs de cet article. Elles viseront à établir la documentation, à prélever le reste de la cargaison et à étudier les vestiges de la coque. Il s'agira, ici, de mieux cerner les caractéristiques architecturales et les dimensions du navire et d'établir l'origine géographique de sa construction. L'histoire de la discipline a démontré à maintes reprises que pour des épaves fortement exposées au pillage comme Fort-Royal 1, la fouille et la documentation méthodique sont en effet la seule possibilité de « conserver » un site archéologique pour les générations futures.

1. Interview de l'un des auteurs du pillage réalisé par France 3 Provence-Alpes-Côte d'Azur le 18 mai 2022 et consultable en ligne (<https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/antibes/un-des-auteurs-du-vol-d-amphores-sur-une-epave-au-large-de-cannes-reconnait-les-faits-j-ai-agi-par-passion-2544532.html>).



Fig. 4. Ouverture des big-bags de sable par un plongeur afin de couvrir les vestiges découverts en 2022. Opération F. Cibecchi (Drassm), P. Poveda (CNRS, Aix Marseille Univ, CCJ) 2022.



Fig. 5. Aperçu du matériel archéologique récupéré lors de la perquisition de la gendarmerie maritime à Antibes au printemps 2022.